

TÉLÉTRAVAIL : METTRE EN PLACE ET FAIRE VIVRE UNE ORGANISATION « HYBRIDE » AU QUOTIDIEN

📍 Référence : RH1

€ Tarif intra : nous contacter

🕒 Durée préconisée : 1 jour



INTRA

Vous souhaitez cette formation en intra, contactez-nous au :

☎ 01 45 49 99 15

@ contactentreprises@udd.eu



Public :

Responsables des ressources humaines, dirigeants d'entreprise



Prérequis :

Avoir mis en place le télétravail dans son entreprise ou avoir pour projet de le faire

Objectifs :

- ✓ Sécuriser son dispositif de télétravail sur le plan juridique et organisationnel
- ✓ Connaître tous les aspects à envisager pour mettre en place ce changement
- ✓ Être en veille par rapport aux nouveaux modes d'organisation émergents

Programme :

1. Télétravail : cadre juridique

- État des lieux et prospective des différentes formes de télétravail et d'organisations hybrides
- Identifier les points de vigilance, les enjeux et les bénéfices
- Échanges sur les situations et enjeux de chacun

4. Télétravail et risques professionnels en matière de santé et sécurité

- Prévention des TMS : information et formation des salariés
- AT/MP et télétravail
- Prévenir les situations d'isolement
- Risques liés à l'hyperconnexion
- RPS
- Harcèlement moral et sexuel
- Conduites addictives

2. Les différentes étapes pour sécuriser son dispositif

- Consultation du CSE
- Accord d'entreprise et charte télétravail
- Accord écrit du salarié et avenant au contrat de travail
- Conditions d'accès et non-discrimination

5. Accompagner le changement

- Communiquer auprès des salariés
- Impliquer et accompagner le management
- Transformer le modèle managérial

3. Points de vigilance au quotidien

- Mise à disposition du matériel
- Quelles conditions d'assurance ?
- Prise en charge ou non des coûts qui découlent de l'exercice du télétravail
- Confidentialité des données de l'entreprise
- Comment décompter et contrôler le temps de travail ?
- Déménagement des collaborateurs